



L'aide apportée au Mexique lui permettra d'instaurer une zone de contrôle des émissions dans ses eaux territoriales sous l'autorité de l'Organisation maritime internationale.



Projet de 2013 et de 2014

Réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord

En vue d'instaurer une approche commune de contrôle des émissions provenant des navires, ce projet a aidé le Mexique à établir une zone de contrôle des émissions (ZCE) sous l'égide de l'Organisation maritime internationale. Les travaux ont consisté à réaliser des analyses techniques des sources maritimes de polluants atmosphériques, à évaluer la qualité et le coût du carburant des navires, et à déterminer les incidences sanitaires et économiques de l'établissement d'une ZCE au Mexique.

Principales réalisations

- La mise à jour d'un inventaire des émissions provenant des navires dans les ports du Mexique.
- L'élaboration d'un guide technique afin de mettre à jour l'inventaire national des émissions provenant des navires au Mexique.
- L'évaluation prévisionnelle de la qualité de l'air dans la ZCE envisagée ainsi que des avantages sanitaires et économiques qu'elle offrira.
- L'analyse des besoins, de l'approvisionnement et des coûts en carburant lorsque la ZCE sera établie.
- L'élaboration d'une proposition préliminaire de désignation d'une ZCE mexicaine.
- La présentation de cette proposition préliminaire et des analyses qui l'étayent aux principaux représentants du gouvernement mexicain.
- La diffusion des résultats et des enseignements tirés de l'établissement d'une ZCE au Canada et aux États-Unis.

Résultats

- Proposition préliminaire en vue de l'établissement d'une ZCE mexicaine.
- Évaluation, d'ici 2030, des incidences de la ZCE sur l'approvisionnement et le coût en carburant, tant au Mexique que dans le monde.
- Évaluation, d'ici 2030, des incidences sur la qualité de l'air et la santé ainsi que des avantages économiques, tant en fonction de la situation actuelle et de l'établissement de la ZCE envisagée.

Partenaires, intervenants et bénéficiaires

Le comité directeur de ce projet comprend des représentants de Transports Canada, d'Environnement Canada, de l'Environmental Protection Agency, et du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. Les bénéficiaires comprennent les décideurs des trois pays désirant connaître des possibilités de réduire la pollution atmosphérique que causent les navires, des entités publiques et privées qui se consacrent au transport maritime, aux applications technologiques et à la protection de la salubrité de l'environnement, ainsi que les collectivités touchées par cette pollution atmosphérique.

À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Constituant un organisme intergouvernemental, la CCE comprend le Conseil, qui est composé des plus hauts responsables de l'environnement des trois pays, ainsi que le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat, ce dernier étant chargé d'apporter un soutien opérationnel aux travaux concertés qu'entreprennent les trois pays. Elle rassemble des citoyens et des spécialistes appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des scientifiques, des chercheurs et des représentants d'entreprise en vue de trouver des moyens de protéger l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en favorisant un développement durable sur le plan économique.